

**Motion Pierre Zwahlen et consorts pour une charte en faveur d'achats publics équitables**

*Développement*

Le canton est appelé à porter une attention toujours plus grande aux conditions de production des biens qu'il achète. Sur le plan fédéral déjà, les soumissionnaires doivent respecter les normes de protection qui découlent des huit conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) que la Suisse a ratifiées. Respecter ces standards de l'OIT ne s'apparente pas à une forme de protectionnisme, puisque cela est compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce. Une charte cantonale pour des achats équitables favoriserait l'acquisition de biens produits dans des conditions humainement satisfaisantes.

L'achat de produits bon marché à l'étranger a souvent une face cachée. La plupart d'entre eux sont fabriqués dans des conditions extrêmes, à l'exemple de l'extraction du granit en Inde pour des bordures de trottoirs : salaire de misère, semaine de plus de 70 heures, graves dangers pour la santé, travail des enfants.

Des produits équitables sont offerts en abondance sur le marché lorsqu'une demande pour de tels produits existe. Les communes et les cantons ont donc une responsabilité particulière. Ils peuvent demander aux fabricants qu'ils prouvent que les biens et services qu'ils fournissent ont été produits dans des conditions équitables.

Un tel contrôle est possible : pour beaucoup de produits, il existe des labels et des certifications fiables. Des réseaux de collectivités publiques et des bureaux de consultation ont vu le jour. Ils conseillent et soutiennent des cantons et communes dans leurs acquisitions. La Communauté d'intérêt écologie et marché suisse (CIEM, [www.ciem.ch](http://www.ciem.ch)) met ainsi en réseau les pouvoirs publics qui souhaitent mener une politique d'achat durable.

Par ailleurs, voici quelques arguments mis en avant par l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) qui mène actuellement une campagne d'information sur ce thème :

- Les producteurs et productrices doivent recevoir un salaire équitable. Cela contribue à diminuer la pauvreté.
- La concurrence doit porter sur la qualité, l'efficacité et les prestations, et non sur la sous-enchère sociale et la violation des droits humains.
- Les entreprises suisses doivent respecter certaines obligations en matière de droit du travail, quand bien même cela renchérit leurs produits. Les pouvoirs publics ne doivent pas acquérir des produits meilleur marché à l'étranger, dans des pays où sont commises des violations importantes des droits humains et des normes internationales du travail (liberté d'association, droit à des négociations collectives, interdiction du travail forcé et du travail des enfants, non-discrimination au poste de travail notamment).
- Les collectivités et pouvoirs publics dépensent chaque année 34 milliards de francs en commandes de nombreux biens. Ils disposent ainsi d'une position forte sur le marché, qu'ils peuvent utiliser pour encourager des achats équitables.
- Il y a beaucoup à faire aux niveaux cantonal et communal. Sur le montant total des

marchés publics, 19% du volume est généré par la Confédération, 38% par les cantons et 43% par les communes.

- Une politique d'achats équitables n'est pas trop onéreuse. S'agissant de la plupart des produits, la différence de prix se monte à quelques pourcent, pour assurer des conditions de travail décentes.
- Le marché des produits équitables connaît en Europe une croissance annuelle de 20%. De plus en plus de personnes veulent que les biens qu'elles achètent soient produits dans des conditions équitables et sont prêtes à payer un prix plus élevé.
- Dans son rapport sur la *Stratégie 2002 pour le développement durable*, le Conseil fédéral dit clairement que les biens et les services doivent satisfaire des critères économiques, environnementaux et sociaux élevés. Ces belles paroles doivent être traduites dans les faits.
- Les pouvoirs publics peuvent sensibiliser l'opinion aux relations nord-sud, s'ils font savoir qu'une part croissante de leurs achats se fera selon des critères de durabilité sociale et écologique.
- Le monde sera plus sûr, si la mondialisation se fait de manière sociale et si ses ressources limitées sont utilisées de manière durable et équitable. L'Etat peut et doit y contribuer.

**La charte contiendra notamment :**

1. Un engagement du canton à convenir contractuellement du respect des dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) par les entreprises, fournisseurs et prestataires de services, lors de l'attribution d'un marché public.
2. Un engagement du canton à sensibiliser et à informer les communes et l'administration cantonale vaudoise, en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics, sur les possibilités existantes de faire des achats équitables, et à informer la population sur les mesures décidées.
3. Un engagement du canton à favoriser les achats de produits issus du commerce équitable.

Nous ne souhaitons pas développer la motion en plénum et demandons son examen par une commission du Grand Conseil.

Lausanne, le 27 janvier 2009.

(Signé) *Pierre Zwahlen et 24 cosignataires*

*L'auteur n'a pas souhaité développer sa motion en plénum.*

*A sa demande, la motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.*

**La motion est renvoyée à l'examen d'une commission.**